

## **PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG**

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 3 mars 2025 à 19 h 00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Bertrand Bilodeau  
Nathalie Laporte  
Samuel Côté  
Sébastien Bélair  
Jean-Noël Leduc  
Jean-François Rompré  
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présentes la directrice générale adjointe, Me Sylviane Lavigne et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

Sont absents la conseillère Josée Beaudoin et le directeur général, Me Jean-François D'Amour.

### **ORDRE DU JOUR**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
4. CONSEIL MUNICIPAL
  - 4.1. Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive;
  - 4.2. Aide financière à l'Accueil Notre-Dame inc.
5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3476-2025 modifiant le Règlement 3452-2024 prévoyant l'installation d'appareils de mesurage de la consommation d'eau résidentielle et autorisant une dépense et un emprunt de 1 428 000 \$;
  - 5.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3478-2025 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application;
  - 5.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3479-2025 sur les conditions de service d'électricité;
  - 5.4. Radiation des mauvaises créances.
6. RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Réorganisation administrative, Division des parcs et espaces verts;
  - 6.2. Réorganisation administrative, Division voirie.
7. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
  - 7.1. Signalisation et circulation.

## **PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG**

8. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
    - 8.1. Redevances aux fins de parc.
  9. TRAVAUX PUBLICS
    - 9.1. Proposition de contrat d'entretien avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.
  10. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE
    - 10.1. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques.
  11. AFFAIRES NOUVELLES
  12. DÉPÔT DE DOCUMENTS
  13. QUESTIONS DES CITOYENS
  14. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL
  15. LEVÉE DE LA SÉANCE
- 

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le [www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal](http://www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal).

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

---

1. 033-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé avec la modification suivante :

a) Retrait du point :

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3476-2025 modifiant le Règlement 3452-2024 prévoyant l'installation d'appareils de mesurage de la consommation d'eau résidentielle et autorisant une dépense et un emprunt de 1 428 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

## **PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG**

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

### **3. 034-2025 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 17 février 2025 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **4. CONSEIL MUNICIPAL**

#### **4.1. Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive**

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer, c'est trouver sa zone de recharge »;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan afin de favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la Ville de Magog proclame le 13 mars 2025 comme « Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive » et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la ville à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer, c'est trouver sa zone de recharge ».

Que la Ville de Magog fasse parvenir une copie de la présente résolution au Mouvement Santé mentale Québec.

#### **4.2. 035-2025 Aide financière à l'Accueil Notre-Dame inc.**

ATTENDU QUE l'Accueil Notre-Dame inc. est une entreprise implantée à Magog depuis trente années;

## **PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG**

ATTENDU QUE l'Accueil Notre-Dame inc., à la suite d'une baisse du taux d'occupation dans les dernières années, accuse un retard dans le paiement des taxes municipales 2023 et 2024 et que des intérêts ont été portés au compte;

ATTENDU QU'en 2024, une entente a été prise avec l'administrateur du centre afin de régler les arrérages des taxes 2023 et 2024 afin que le compte soit à jour au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil avait alors accepté de rembourser les intérêts payés en accordant une aide financière équivalant au montant des intérêts payés si le compte était à jour au 31 décembre 2024;

ATTENDU QU'en date du 31 décembre 2024, l'Accueil Notre-Dame inc. a payé les taxes 2023 et 2024 en totalité, incluant les intérêts d'arrérages s'élevant à 2 800 \$;

IL EST proposé par le conseiller Sébastien Bélair

Que la Ville de Magog accorde, en 2025, une aide financière de 2 800 \$ pour le montant des intérêts portés au compte de taxes municipales 2023 et 2024 à l'Accueil Notre-Dame inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **5.1. Point retiré**

#### **5.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3478-2025 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application**

Le conseiller Jean-François Rompré donne avis de motion que le Règlement 3478-2025 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application applicables à compter du 1er avril 2025.

M. Rompré dépose également le projet de règlement visé par l'avis de motion.

#### **5.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3479-2025 sur les conditions de service d'électricité**

Le conseiller Jacques Laurendeau donne avis de motion que le Règlement 3479-2025 sur les conditions de service d'électricité sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

Ce projet de règlement a pour objet de fixer les conditions de service d'Hydro-Magog dans ses activités de distribution d'électricité.

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

M. Laurendeau dépose également le projet de règlement visé par l'avis de motion.

### 5.4. 036-2025 Radiation des mauvaises créances

IL EST proposé par le conseiller Jean-Noël Leduc

Que la Ville de Magog procède à la radiation des comptes suivants:

<i>Catégories</i>	<i>Montant</i>
Taxes	168 521,15 \$
Électricité	83 111,21 \$
Facturations diverses	120 812,51 \$
Avance non remboursée	13 477,50 \$
Grand total	385 922,37 \$

Les créances d'électricité incluent les frais d'administration jusqu'à la date de la fermeture du dossier des Services juridiques. Les frais d'administration postérieurs à cette date seront automatiquement radiés. La radiation des comptes de taxes et des factures diverses inclut la radiation des frais d'intérêts et de tout autre frais de perception des créances inscrit aux dossiers. Le détail de ces comptes apparaît sur les listes préparées par Me Marie-Pierre Gauthier, greffière et par Mme Joëlle Dufresne, trésorière adjointe.

Que la Ville de Magog procède à la radiation de toute hypothèque publiée au registre foncier du Québec concernant le lot 4 227 780 du Cadastre du Québec, dont notamment, mais non limitativement :

- une hypothèque légale résultant d'un jugement, publiée le 9 mai 2017 sous le numéro 23 058 034 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Stanstead;
- une hypothèque publiée le 4 août 2006 sous le numéro 13 542 566 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Stanstead.

Que la greffière ou la greffière adjointe soit mandatée afin de préparer et publier tout acte de radiation d'hypothèque au registre foncier du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 6. RESSOURCES HUMAINES

#### 6.1. 037-2025 Réorganisation administrative, Division des parcs et espaces verts

ATTENDU QU'une réorganisation est requise à la Division des parcs et espaces verts, notamment afin d'offrir une meilleure supervision sur le terrain lors de moments clés, de permettre une meilleure flexibilité de l'équipe de gestion ainsi que de faciliter les remplacements au sein de la même division;

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que l'un des postes de responsables soit aboli et remplacé par un poste de chef d'équipe.

Que l'un des postes de journaliers permanents soit transformé en poste de chef d'équipe.

Que le nombre de sections dans la division soit réduit.

Que l'organigramme de la Division des parcs et espaces verts soit modifié en conséquence.

Cette réorganisation se fera en conservant le même nombre d'employés au sein de l'équipe et l'impact sur la masse salariale est à coût nul.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 6.2. 038-2025 Réorganisation administrative, Division voirie

ATTENDU QU'une réorganisation de la structure de la Division voirie est souhaitable, notamment afin d'assurer un meilleur encadrement opérationnel sur le terrain et d'augmenter le temps de formation des journaliers sur les appareils motorisés.

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que l'un des postes de responsable soit aboli.

Qu'un quatrième poste de chef d'équipe soit créé en saison hivernale.

Que les postes de chefs d'équipe soient officialisés (postes permanents plutôt qu'affectations).

Qu'un troisième poste de chauffeur opérateur A soit créé.

Que l'organigramme de la Direction des travaux publics soit modifié en conséquence.

Cette réorganisation se fera en conservant le même nombre d'employés au sein de l'équipe. De plus, l'impact sur la masse salariale sera nul, puisqu'une légère économie annuelle de 500 \$ est envisagée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 7. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

### 7.1. 039-2025 Signalisation et circulation

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la Ville de Magog autorise les nouvelles signalisations suivantes :

## **PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG**

- sur l'avenue de l'Ail-des-Bois au complet, réglementer la vitesse permise à 30 km/h en tout temps;
- sur la rue du Calypso au complet, réglementer la vitesse permise à 30 km/h en tout temps;
- sur la rue des Hostas au complet, réglementer la vitesse permise à 30 km/h en tout temps;
- sur la rue de la Sauge au complet, réglementer la vitesse permise à 30 km/h en tout temps.

Le tout selon le plan « Réglementation de la vitesse à 30 km/h secteur de l'avenue de l'Ail-des-Bois » daté du 7 février 2025, préparé par la Division ingénierie, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 8. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

#### 8.1. 040-2025 Redevances aux fins de parc

IL EST proposé par le conseiller Sébastien Bélair

Que, dans le cadre de la demande de permis de lotissement suivante, la Ville accepte, au lieu d'une superficie de terrain, le paiement d'une somme équivalant au pourcentage de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour chaque terrain :

##### ***Secteur du chemin Tétreault et de la rue Bordeleau***

Nom du propriétaire :	Aline Leroux
Lots projetés :	De 6 671 347 à 6 671 369 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead
Nom de l'arpenteur :	Daniel St-Pierre
Numéro de ses minutes :	16 887
Pourcentage applicable :	10 %
Montant estimé :	60 056,31 \$
Redevance terrain :	25 484,8 mètres carrés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9. TRAVAUX PUBLICS

#### 9.1. 041-2025 Proposition de contrat d'entretien avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable

ATTENDU QUE le contrat 9010-25-4427 intervenu entre la Ville de Magog et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) offre à la Ville de Magog la possibilité de reconduire le contrat pour un terme de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le contrat concerne l'entretien d'hiver et d'été et comprend 12,842 km de routes, incluant les tronçons suivants :

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- entretien d'hiver : route 112, de la limite d'entretien entre le Ministère et la Ville de Magog jusqu'à la première bretelle de l'autoroute 10 Est. Route 247, de l'intersection avec le chemin Gendron jusqu'à la limite d'entretien entre le Ministère et la Ville de Magog;
- entretien d'été : route 112-03-028, entre la rue Lévesque et le pont de la Rivière-aux-Cerises ainsi que la portion de la route 112-03-072 (secteur Omerville), de la limite d'entretien entre le Ministère et la Ville de Magog jusqu'à la première bretelle de l'autoroute 10 Est.

ATTENDU QUE le montant total offert par le ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 164 505 \$;

ATTENDU QU'actuellement, l'entretien hivernal de la route 247 est assuré par un entrepreneur engagé par la Ville afin d'effectuer l'entretien du secteur Lovering;

IL EST proposé par le conseiller Jean-Noël Leduc

Que la Ville de Magog accepte la proposition du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour une période d'un an, renouvelable automatiquement pour quatre années supplémentaires, et autorise le directeur de la Direction des Travaux publics, M. Benjamin Désourdy, ingénieur, à signer pour et au nom de la Ville de Magog cette proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 10. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 10.1. 042-2025    Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à la disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication afin de remplir ses missions, soit fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

## **PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG**

ATTENDU QUE le Manifeste déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Ville de Magog reconnaîsse officiellement:

- a) Les bibliothèques publiques, dont la Bibliothèque Memphrémagog, comme un lieu reflétant la diversité des points de vue;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet

### 12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- a) liste des comptes payés au 27 février 2025 totalisant 15 098 661,97 \$;
- b) liste des embauches et mouvements de personnel au 27 février 2025;
- c) remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers au 31 décembre 2024.

### 13. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

## **PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG**

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

### Réponses à des questions antérieures :

Avant de donner la parole aux citoyens, Madame la mairesse répond aux questions suivantes posées lors des séances antérieures :

- MM. Bertrand Côté et Robert Leroux :
  - Interdiction de stationnement d'un côté de la rue Pratte.

### Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Les intervenants sont :

- M. Pierre Charrette :
  - Dégât d'eau à la bibliothèque Memphrémagog;
  - Circulation à l'intersection du chemin Couture et de la rue Merry.
- M. Ronald Maheu :
  - Descente à bateaux de la rue Bournival;
  - Fête des Neiges de Magog;
  - Travaux de déneigement de la Ville;
  - Gala des bénévoles;
  - Reconnaissance MADA (Municipalité amie des ainés du Québec);
  - Programme allocation-logement de Revenu Québec.
- M. Michel Raymond :
  - Performance d'Hydro-Magog;
  - Radiation des mauvaises créances;
  - Siflet du train à Magog.
- M. Robert Ranger :
  - Liberté intellectuelle des bibliothèques publiques;
  - Bénévolat à la Ville de Magog;
  - Habitations bigénérationnelles;
  - Projet au coin des rues Merry et Principale Ouest;
  - Travaux de déneigement des trottoirs.
- Mme Lise Messier :
  - Travaux de déneigement de la Ville;
  - Logement social sur l'ancien terrain de la CS Brooks;
  - Programme de supplément au loyer;
  - Nombre de logement permettant la location à court terme au centre-ville de Magog.
- M. Jonathan Couture :
  - Nouvelle signalisation sur la rue Didace, devant l'école Saint-Jean-Bosco.
- Mme Maria Paola :
  - Programme de supplément au loyer.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MAGOG**

**14. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par le conseiller Jacques Laurendeau. Par la suite, Madame la mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

**15. 043-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 04

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Mairesse

---

Greffière